

DEMANDE DE RÉGULATION DES GRANDS CORMORANS

Formulaire à adresser à la D.D.T. de la Vienne
20, rue de la Providence – B.P. 80 523 – 86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 03 13 00 - courriel : ddt-chasse@vienne.gouv.fr

Référence : arrêté ministériel du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*)

Je soussigné (*nom – prénom*)

Rue, route, lieudit :

Code Postal/ Commune :

.....

.....

.....

Téléphone :

Cadre adresse à remplir - écrire lisiblement en majuscules

Courriel :

Agissant en qualité de (*cocher une seule case*) :

Propriétaire

Fermier

Délégué du propriétaire

Délégué du fermier

Sollicite pour mon exploitation piscicole (*préciser l'adresse si celle-ci est différente de celle du demandeur*) :

Rue, route, lieudit :

Code Postal / Commune :

L'autorisation de réguler à tir les grands cormorans avec les intervenants suivants :

Nom	Prénom	adresse	N° permis de chasser

• **Caractéristiques des étangs :**

(dans le cas d'une première demande pour un étang, joindre un extrait de carte au 25 000^{ème} sur lequel l'étang sera clairement identifié)

Surface totale en eau : ha Nombre d'étangs : N° d'enregistrement de l'étang à la DDT

Détenteur d'une autorisation de vidange ? oui non

si non, demande d'autorisation de vidange en cours : oui non

Type d'activité : piscicole loisir, dans ce cas préciser :

En cas d'ouverture au public, périodes d'ouverture :

- Justification de la demande de régulation :

Effectif moyen de cormorans observés :

Effectif maximum observé :

Techniques de tir ou autres mesures de prévention des dégâts (nombre de jours de tirs, impact sur le nombre d'oiseaux vu, utilisation de formes, autres techniques utilisées...):

Impact mesuré sur la production de l'étang :

Autre(s) observation(s) :

Cas des exploitations piscicoles concernées par des vidanges ou des alevinages tardifs :

Je sollicite une prolongation des autorisations de tirs jusqu'au 30 avril : non oui (*)

(*) *prolongation possible uniquement sur demande motivée par ces interventions tardives*

Motif de la demande de prolongation : vidange alevinage Date des interventions :

En cas de prolongation des tirs jusqu'au 30 avril, je m'engage à ne pas utiliser de dispositif sonore d'effarouchement à l'aide de canons à gaz en avril

Fait à.....le.....

(signature)